



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MELUN
20 QUAI HIPPOLYTE ROSSIGNOL
77000 MELUN

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 13 32 308 962 124
Déclarant 2 (C) : 30 06 591 561 421
Référence de l'avis : 24 77 0031980 55
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

16 RUE DE VAUDROY
77170 BRIE COMTE ROBERT
Numéro FIP : 770 62 07 0407158789 4 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 05/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 77016

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP MELUN
SAID SAVIGNY LE TEMPLE
40 AVENUE LOUISE MICHEL

77176 SAVIGNY LE TEMPLE

DEMARCHI MATHILDE MARCELLE M.
OU DEMARCHI JEFFREY KEVIN
16 RUE DE VAUDROY
77170 BRIE COMTE ROBERT

Somme qu'il vous reste à payer

711,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre 2024 :	177,00 €
25 octobre 2024 :	177,00 €
25 novembre 2024 :	177,00 €
27 décembre 2024 :	180,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1010 7003 720X XXXX XXX3 741

Identifiant de la banque : BREDFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021C32C0H962618PAS2A24

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
16/09/2024.

Revenu fiscal de référence : 61 173

Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

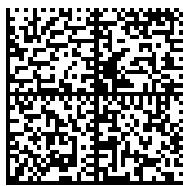
Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 13 32 308 962 124

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : LACASSE
Déclarant 2 - Nom de naissance : DEMARCI



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				3,00

Détail des revenus

	Déclar. 1 23225	Déclar. 2 39492	Enfant(1) 84	Total
Salaires.....				
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....		0		
Prime de partage de la valeur non exonérée.....		0		
Total des salaires et assimilés ²	23225	39492	84	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2323	- 3949		
Déduction minimale.....			- 84	
Salaires, pensions, rentes nets.....	20902	35543	0	56445

Revenu brut global.....				56445
CSG déductible.....				- 0

Revenu imposable.....				56445
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	40
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				2482
Décote.....				- 321
Impôt proportionnel.....				+ 5

Impôt total avant crédits d'impôt.....				2166
--	--	--	--	------

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré	Montant retenu		
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	5	5	-	5
Frais de garde des jeunes enfants.....	480	480	-	240
Montant du crédit d'impôt calculé.....	102	102	-	67
Cotisations syndicales.....				
Montant du crédit d'impôt calculé.....	1886	1886	-	943

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....				911
---	--	--	--	-----

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				911
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 1010

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2023.....

+ 810

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....

711

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

711

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

61173

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

40

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés

Déclar. 2

4509

Heures supplémentaires et jours RTT.....

Nets

4058

Prime de partage de la valeur.....

Déclarée

700

Prime de partage de la valeur.....

Nette

630

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1

16394

Déclar. 2

16394

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4114

4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4114

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4399

+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 16741

= 16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....

1,62%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....

11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.